

# VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**L'adjudication aura lieu le mercredi 23 novembre 2022 à 10h.**

Au Palais de Justice d'ÉVRY-COURCOURONNES (91) rue des Mazières

## EN UN SEUL LOT

Dans un ensemble immobilier dénommé « GRIGNY II » sis à

**GRIGNY (91350) 2-4 avenue des Sablons**

*Cadastré Section AL numéro 106, lieudit « 2-4 avenue des Sablons » pour 32 a 91ca*

### Au 4 avenue des Sablons :

*Selon le PV de description dressé en date du 1<sup>er</sup> AVRIL 2022 par Me LONGUEVILLE, Huissier de Justice Associé à ÉPINAY SOUS SÉNART, les lots numéros QUATRE-CENT QUATORZE (414) et QUATRE-CENT DIX-SEPT (417) ont été réunis pour ne former qu'une seule et même entité dont la désignation actuelle est la suivante :*

Dans le Bâtiment D2, au 12<sup>ème</sup> étage à droite en sortant de l'ascenseur puis 1<sup>ère</sup> porte sur la droite, **un**

**APPARTEMENT** comprenant : une entrée/couloir, une salle de bains, deux chambres et une cuisine. Le tout d'une superficie privative de **42,52 M<sup>2</sup>**. Selon même PV, les lieux sont occupés.

Cette vente a lieu à la requête du **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES SECONDAIRE DAVOUT 28** sis 2/4 avenue des Sablons 91350 GRIGNY représenté par **Maître Florence TULIER POLGE**, Mandataire judiciaire au sein de la SELARL TULIER POLGE - ALIREZAI, SELARL dont le siège social est à ÉVRY-COURCOURONNES (91000) Immeuble Le Mazière – Rue René Cassin, **agissant en qualité d'Administrateur Provisoire** de la copropriété en difficulté avec tous les pouvoirs de l'assemblée générale des copropriétaires à l'exception de ceux du conseil syndical et de ceux prévus aux articles 26 a et 26 b de la loi du 10 juillet 1965, **Assistée du Cabinet PRECLAIRE**, SARL au capital de 30.000,00 Euro immatriculée au RCS d'ÉVRY sous le numéro 533 489 977, ayant son siège social 15 rue Jacquard 91280 SAINT PIERRE DU PERRAY, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés esq audit siège, dûment habilité à poursuivre la vente par décision de l'Administrateur provisoire dudit immeuble en date du 15 FÉVRIER 2022 – résolution n° 5., ayant pour Avocat Maître Michel MIORINI, Avocat au barreau de l'Essonne.

**MISE À PRIX : 30.000 € (TRENTE MILLE EUROS)**

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire d'ÉVRY-COURCOURONNES

**CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre de la CARPA Séquestre**

Fait et rédigé à CORBEIL-ESSONNES, le 26 septembre 2022, par l'avocat poursuivant, Signé Maître Michel MIORINI

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : ► À Maître Michel MIORINI, Avocat au Barreau de l'Essonne, Membre Associé de la **SELAS AVOCATS ASSOCIÉS MIORINI**, Résidence Le Féray – 4 rue Féray (91100) CORBEIL-ESSONNES, TEL. 01.60.90.13.13, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente ► Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'ÉVRY-COURCOURONNES, où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 22/00117) ► Sur INTERNET : [www.vench.fr](http://www.vench.fr) [www.licitor.com](http://www.licitor.com) [www.miorini.com](http://www.miorini.com)

Sur les lieux pour visiter le **mardi 15 novembre 2022 à 9 heures 30**